

Compte Rendu du Conseil Municipal du 24/06/2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le 24 JUIN, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 juin 2009, s'est réuni en Mairie à 19 heures sous la présidence de Monsieur Jacques SALVATOR, Maire d'Aubervilliers.

Etaient présents : Mme YONNET, MM. MONINO, VANNIER, HAFIDI, Mmes DIAKITE, LE BIHAN, M. HEDJEM, Mme RATZEL-TOGO, M. GARNIER, Mme THEURIER-AZZOUZ, M. LOGRE, Mme HAMMACHE, M. MAIZA, Mme FOURNIER, Adjoints au Maire,

Mmes KELEBE, SANDT, MM. ROS, GUERRIEN, Mme KOUAME, Mme CHIBAH, M. OGE, Mme ZAHIR, M. MINIMBU, Mme HARKATI, MM. MILIA, BEAUDET, KARMAN, DEL MONTE, RUER, Mme GRARE, M. KAMALA, Mme DESCAMPS, MM. PAUPERT, MENIA
Mme LENOURY, Conseillers Municipaux,

<u>Excusés</u> :	<u>Représentés par</u> :	<u>Excusé</u> :	<u>Représenté par</u> :
M. AIT BOUALI	M. MINIMBU	M. KETFI	Mme. LE BIHAN
M. VINCENT	M. SALVATOR	Mme. LATOUR	M. DEL MONTE
Mme. MADI	M. HAFIDI	Mme. DERKAOUI	M. BEAUDET
M. MALEME	Mme. HAMMACHE	Mme. KARMAN-SUCH	M. KARMAN

Absent : Mme M'DAHOMA-MOHAMED.

Excusés : Mme AHMED, M. LANTERNIER, Mme KHELAF, M. AUGY

Secrétaire de séance : M. MINIMBU.

Mme RATZEL TOGO est arrivée, en cours de séance à la question n°131.

QUESTION N° 110 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Lecture et approbation des procès-verbaux des séances des 28 Mai et 16 Juin 2009

A l'unanimité.

APPROUVE les procès-verbaux des séances des 28 mai et 16 juin 2009

QUESTION N° 111 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Examen du Compte de Gestion 2008 du Receveur municipal - budget de la commune d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

APPROUVE le compte de gestion établi par Madame le Receveur Municipal pour l'exercice 2008, arrêté comme suit :

- un résultat cumulé excédentaire d'investissement de :	1 975 166.70 €
- un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de :	2 213 504.52 €
- soit un résultat de clôture de :	4 188 671,22 €

Le compte de gestion est en concordance avec le résultat de clôture du compte administratif 2008 qui ne comprend pas le solde des reports d'investissement.

QUESTION N° 112 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Approbation du Compte Administratif 2008 de la commune d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel aubervilliers", "Aubervilliers en marche pour le changement" et le groupe communiste et citoyens "tous ensembles pour aubervilliers" s'étant abstenus. Le vote a été présidé par Jean François MONINO, Pascal BEAUDET et Jacques SALVATOR n'ont pas participé au vote,

DONNE acte de la présentation ci-après du compte administratif 2008,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

RECETTES DE L'EXERCICE

- Investissement :	35 956 922.56 €
- Fonctionnement :	99 667 047.39 €

DEPENSES DE L'EXERCICE

- Investissement :	36 763 605.02 €
- Fonctionnement :	101 175 297.83 €

RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES

- Investissement :	2 781 849.26 €
- Fonctionnement :	3 721 754.96 €

RESULTATS DE CLÔTURE

- Investissement :	1 975 166.70 €
- Fonctionnement :	2 213 504.52 €

SOLDE DES RESTES A REALISER

- Investissement :	- 2 026 568.10 €
--------------------	------------------

RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE 2008	2 162 103.12 €
---	-----------------------

QUESTION N° 113 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Affectation du résultat 2008 du budget principal de la Commune d'Aubervilliers

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" s'étant abstenus.

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat ainsi qu'il suit :

résultat de fonctionnement		
A	Résultat de l'exercice	-1508250.44
B	résultats antérieurs reportés	3721754,96
C	résultats à affecter	2213504.52
besoin de financement de la section d'investissement		
D	résultat de la section d'investissement	-806682,56
E	résultat reporté de l'exercice antérieur	2781849,26
F	dépenses d'investissements reportés	8875932,56
G	recettes d'investissements reportés	6849364,46
H	Solde des RAR	-2026568,10
I	besoin de financement	-51401,40
affectation du résultat de la section de fonctionnement		
J	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	51401,40
K	dotation complémentaire en réserve (1068)	
L	Excédent reporté à la section de fonctionnement	2162103.12

QUESTION N° 114 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Rectification du taux d'imposition applicable à la taxe foncière sur les propriétés non bâties

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus.

RECTIFIE le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties à 29.69 %, les autres taux votés le 26 mars 2009 étant inchangés.

DIT que le produit attendu des trois taxes locales est rectifié en conséquence à 36 597 018 €.

QUESTION N° 115 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Rapports sur l'utilisation de la DSUCS et du FSRIF

PREND ACTE des rapports de la communication d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) et du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) pour l'année 2008

QUESTION N° 116 -1- RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Signature d'une convention entre la ville d'Aubervilliers et le théâtre Zingaro fixant la participation de la commune au réaménagement de la salle de représentation et des équipements scéniques

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Théâtre Equestre Zingaro déterminant le niveau et les modalités de la participation financière de la ville d'Aubervilliers au projet de réaménagement de la salle de représentation et des dispositifs scéniques du Théâtre Equestre Zingaro.

QUESTION N° 116 -2- RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Attribution d'une subvention d'équipement de 100. 000 euros au Théâtre Equestre Zingaro

A l'unanimité.

DECIDE d'attribuer une subvention d'équipement de 100.000 euros au Théâtre Equestre Zingaro. La dépense est inscrite au budget communal à l'imputation 705/2042/313

QUESTION N° 117 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Demande de remise gracieuse : régie d'avances du centre de loisirs maternels Paul BERT.

A l'unanimité.

ACCORDE la remise gracieuse de 58.90 € (cinquante huit euros quatre vingt dix centimes) à Madame Hanane CHARIFI, mandataire suppléant de la régie d'avances pour les dépenses du centre de loisirs maternels Paul Bert.

QUESTION N° 118 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Désignation du représentant de la commune à SEQUANO aménagement (ex SODEDAT 93 et SIDE C)

A l'unanimité.

APPROUVE l'opération de fusion par absorption de la SEM SIDE C par la SEM SODEDAT 93.

PREND ACTE de la valeur de l'échange résultant des audits, et la fixe à 234 ,18€ pour la SIDE C et à 262,44€ pour la SODEDAT 93, soit une parité de fusion fixée pour simplifier l'opération à une action de la SODEDAT 93. La Commune disposera d'un capital représentant 4 actions

AUTORISE son représentant à prendre part aux votes de l'assemblée générale extraordinaire nécessaires à la concrétisation de la fusion, notamment à voter en faveur de la modification des statuts relatifs :

- ✓ A la composition du conseil d'administration porté de 18 à 24 administrateurs,
- ✓ Au changement de la dénomination sociale de la SODEDAT 93 par SEQUANO Aménagement,
- ✓ Au changement du capital social qui passe de 3 201 252€ à 9 726 252€

DESIGNE Monsieur VANNIER Jean-Yves comme représentant de la commune aux assemblées générales.

QUESTION N° 119 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Rôle et missions de la police municipale

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes "Aubervilliers en marche pour le changement", "les Verts du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" s'étant abstenus, ainsi que Jean Jacques KARMAN, Marc RUER, Marie KARMAN SUCH représentée par Jean Jacques KARMAN et Patricia LATOUR représentée par Gérard DEL MONTE, du groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers".

DETERMINE ainsi les missions de la Police Municipale :

- ✓ Verbalisation des contraventions liées aux arrêtés municipaux : bruits, dépôts sauvages, tags, propreté, mécanique sauvage, police des marchés, vente à la sauvette ...
- ✓ Relations quotidiennes et préventives avec les gardiens d'immeubles pour recenser les problèmes.
- ✓ Relations avec les responsables d'établissements scolaires (tous niveaux)
- ✓ Rencontres avec les habitants pour relever les difficultés quotidiennes et afficher une attitude d'écoute permanente des citoyens.
- ✓ Participation à l'opération " tranquillité vacances ".
- ✓ Information du commissariat concernant les chiens dangereux ou/et divagants et verbalisation éventuelle des situations ne ressortant pas d'un délit au sens de la Loi sur les chiens dangereux.
- ✓ Collaboration avec le service propreté et avec les services techniques, lors du constat d'une situation dégradée ou d'anomalies (dépôts sauvages, affichage sauvage, tags, trous, immeubles menaçants, éclairage public défectueux, matériels cassés ...)
- ✓ Traitement des épaves et suivi des procédures.
- ✓ Contrôle de l'affichage des permis de construire et des occupations du domaine public communal.
- ✓ Verbalisation des actes de réparations mécaniques de véhicules sur la voie publique.
- ✓ Relations avec les commerçants, transmission de leurs demandes, dissuasion et verbalisation des vendeurs à la sauvette, respect des droits de voirie et des droits de place.
- ✓ Vérification de ce que les mesures de sécurité soient prises en cas de fêtes associatives, et participation sur réquisition municipale, au dispositif, si nécessaire.

- ✓ Sécurisation, après accident, de la voie publique en attente et pendant le nettoyage par les services techniques.
 - ✓ Garde des lieux après incendie ou évacuation pour péril imminent.
 - ✓ Participation aux cérémonies officielles, fêtes de la ville ou de quartiers sur réquisition de l'autorité municipale.
 - ✓ Verbalisation du stationnement des automobilistes en faute hors zones payantes ou en cas d'impossibilité d'action des agents de verbalisation.
 - ✓ Verbalisation des infractions au code de la route (feux, stops, etc...).
 - ✓ Ilotage.
-

QUESTION N° 120 - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : Surclassement démographique de la ville d'Aubervilliers - mise en œuvre des lois du 26 janvier 1984 et du 1er août 2003 : annulation de la délibération n°2 du 29/01/2009 et nouvelle demande.

A l'unanimité.

ANNULE la délibération n°2 du 29 janvier 2009

DEMANDE au préfet le surclassement démographique de la commune d'Aubervilliers sur la base d'une population de 95 983 habitants.

QUESTION N° 121 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire au Comité des Oeuvres Sociales d'Aubervilliers

A l'unanimité.

ACCORDE une subvention complémentaire au Comité des Œuvres Sociales d'un montant de 29 134 €.

QUESTION N° 122 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Fourniture de matériel micro-informatique, serveurs, prestations d'accompagnement, clients légers hardware, licences serveurs, licences bureautiques, et d'équipements actifs réseau Avenant n°1 au Lot n°1 avec la société LanFuture

A l'unanimité.

AUTORISE monsieur le maire, à signer l'avenant n°1 avec la société LanFuture relatif au marché de fourniture de matériel micro-informatique, serveurs, prestations d'accompagnement, clients légers hardware, licences serveurs, licences bureautiques, et d'équipements actifs réseau.

Cet avenant a pour effet de porter le montant du seuil maximum initial du marché de 500 000 € TTC à 570 000 € TTC faisant ressortir une plus-value de 70 000 € TTC soit 14% du marché

QUESTION N° 123 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Fourniture de micro-informatiques, serveurs, prestations d'intégration, clients Hardware, licences systèmes Microsoft et bureautiques, équipements actifs réseau (2010 à 2012) . Approbation du projet de marché. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché sur appel d'offres et de type à bons de commande, relatif à la fourniture de matériels micro-informatiques, de serveurs, de prestations d'intégration, de clients Hardware, de licences systèmes Microsoft et de licences bureautiques, d'équipements actifs réseau, passé pour une année et renouvelable par reconduction expresse, trois années successives au maximum et comportant l'allotissement et les seuils annuels suivants :

Lot 1 : fournitures de micro-ordinateurs d'entrée de gamme, de milieu de gammes, de stations de travail, de micro-ordinateurs portables et équipements connexes (barrettes mémoires, disques durs, souris, claviers...), de clients légers hardware, d'écrans LCD de tous formats :

Seuil minimum : 60 000 € TTC Seuil maximum : 250000 € TTC

Lot 2 : fournitures d'imprimantes de type imprimantes individuelles d'entrée de gammes laser et jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes réseau d'entrée de gamme laser, jets d'encre ou piézo-électrique, imprimantes de production laser couleurs, photocopieurs/imprimantes couleurs, imprimantes individuelles multifonctions.

Seuil minimum : 20 000 € TTC Seuil maximum : 100 000 € TTC

Lot 3 : Fournitures de serveurs classiques (intégrant processeurs, carte contrôleurs, disques, cartes réseau), de baies de stockages, de baies « blade », de serveurs « lame », des équipements annexes (barrettes mémoires serveurs, disques SAS, SATA, cartes réseau serveurs...), switch Fiber Channel, Cartes réseau Fiber Channel et tous équipements annexes

permettant la connexion des serveurs aux baies de stockage, armoires racks complètes avec onduleurs.

Seuil minimum : 25 000 € TTC Seuil maximum : 100 000 € TTC

Lot 4 : Licences Microsoft : 20 à 100 licences bureautiques par an (office pro), 5 à 15 licences serveurs, 20 à 100 licences clients pour windows serveur.

Lot 5 : Equipements réseau : switch de type cuivre ou optique, administrables, de niveau 4, et équipements annexes (connecteurs - Sgbit -, transceivers...).

Seuil minimum : 5 000 € TTC Seuil maximum : 25 000€ TTC

AUTORISE monsieur le maire, conformément à la décision de la commission d'appel d'offres réunie en fin de procédure, à signer les marchés subséquents.

QUESTION N° 124 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Fourniture d'accès ADSL années 2010 à 2012. Approbation du projet de marché.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché, à bons de commande, relatif à la fourniture d'accès ADSL années 2010 à 2012 passé pour un an, renouvelable par reconduction expresse deux années successives au maximum (soit une durée maximum de trois ans) et comportant les seuils annuels (en quantité : nombre d'accès) suivants :

Lot 1 : Accès ADSL grand public du type ADSL 2+ (débit maximum autorisé par la ligne téléphonique) intégrant la mise en service, l'accès ADSL, la télévision numérique, l'accès téléphonique illimité sur les numéros de téléphone fixes, l'accès avec taxation à la seconde pour les accès à des mobiles et aux numéros spéciaux. Prestations associées : service de remise en service avec délais d'intervention garantis.

Seuil minimum : 10 accès à partir de la première année- Seuil maximum : 30 accès (soit un seuil maximum annuel estimatif en valeur de 13 500 € TTC).

Lot 2 : Accès ADSL de type ADSL 2+ pour professionnel (débit maximum autorisé par la ligne téléphonique) intégrant la mise en service, uniquement l'accès ADSL, les services d'hébergements DNS, les services de gestion du reverse DNS, un service de remise en service avec délai de remise en service garanti.

Seuil minimum : 25 accès à partir de la première année. Seuil maximum : 50 accès- (soit un seuil maximum annuel estimatif en valeur de 22 000 € TTC).

QUESTION N° 125 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Personnel communal : direction de la gestion technique : renouvellement d'un contrat passé à compter du 1er juillet 2006 avec Monsieur Serge BARBAZAN, engagé en qualité d'ingénieur, affecté au bureau d'études.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à renouveler, le contrat passé depuis le 1^{er} juillet 2006 avec Monsieur Serge BARBAZAN, engagé en qualité d'ingénieur, affecté à la Direction de la gestion technique au bureau d'études, pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2009, pour effectuer les missions suivantes :

Sous l'autorité du Directeur de la gestion technique, et en collaboration avec les chefs de projets, l'agent réalise des études de conceptions, de maîtrise d'œuvre des opérations de la direction.

Il est également chargé de l'étude de faisabilité des projets, la réalisation à bonne fin des dossiers graphiques des opérations de construction, de rénovation et/ou de réhabilitation (Esquisses, APS, APD, Projet, DCE...) de la direction, la réalisation et signature des permis de construire, l'encadrement du bureau d'études graphique, ainsi que la mise à jour et conservation du patrimoine, plans numériques et graphiques,

DIT que cet agent devra avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres, permettant l'accès au grade suivant : ingénieur.

DIT que la rémunération de cet agent non titulaire sera calculée sur la base du 3ème échelon du grade d'ingénieur territorial à savoir, l'indice brut 458, indice majoré 401 à laquelle pourra s'ajouter le régime indemnitaire du cadre d'emplois.

QUESTION N° 126 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Autorisation d'instruire une demande d'extension de la capacité du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH).

A l'unanimité.

AUTORISE le maire à instruire une demande d'extension de 35 places de la capacité du Service de Soins Infirmiers à Domicile pour Personnes Agées et Adultes Handicapés (SSIDPAAH) soit 28 places pour Personnes Agées et 7 places pour Adultes Handicapés auprès de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales.

QUESTION N° 127 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention avec le Groupement Régional de Santé Publique (GRSP) dans le cadre d'actions d'aide à la vie quotidienne concernant l'habitat indigne

A l'unanimité.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès du GRSP une subvention de 92 000 € pour la reconduction de l'action de lutte contre le saturnisme infantile en 2009 et à signer la convention afférente.

QUESTION N° 128 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Convention d'attribution de subvention entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances - Coordination ASV - Exercice 2009 -

A l'unanimité.

AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) une subvention d'un montant de 90.000 € dans le cadre de l'action Ateliers Santé Ville en 2009, et à signer la convention correspondante.

QUESTION N° 129 - RAPPORTEUR Evelyne YONNET

OBJET : Subvention de la Région Ile de France pour l'acquisition et le renouvellement d'équipements matériels du centre municipal de santé

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, une subvention à hauteur de 50% de la dépense engagée par le centre municipal de santé soit **vingt-neuf mille quatre cent Euros et vingt-et-un centimes (29 401 €)**.

pour l'acquisition :

- d'un fauteuil dentaire pour l'activité d'orthopédie dento-faciale : valeur 32 000 Euros
- de matériel nécessaire à l'activité de d'implantologie : valeur 6 000 Euros
- d'un tube RX pour télécrâne et radiologie panoramique : valeur 15 260,72 Euros
- de matériel nécessaire à la réalisation de semelles orthopédiques : valeur 5 539,70 Euros

QUESTION N° 130 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Adhésion de la ville d'Aubervilliers à l'association "Paris Ile de France Expo 2010 Shanghai"

A la majorité des membres du conseil, Soumia ZAHIR, Tedjini Michel MAIZA du groupe "Changer à gauche pour Aubervilliers" et Sylvain ROS du groupe des verts s'étant abstenus,

ADHERE à l'association PARIS ILE DE FRANCE EXPO 2010 SHANGHAI et verse pour son adhésion le montant de 500 (cinq cents) euros.

QUESTION N° 131 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO

OBJET : Aménagement des locaux de la Direction Prévention - Sécurité, 1 boulevard A.France. Approbation de l'opération, de l'enveloppe financière, du projet de marché, du bail locatif. Demande d'urbanisme et de subventions. Autorisation de signature.

A l'unanimité.

APPROUVE l'opération d'aménagement des locaux de la Direction Prévention-Sécurité.

APPROUVE le bilan global prévisionnel estimé à 500 000 € TTC.

APPROUVE le projet de marché sur procédure adaptée relatif à l'aménagement des locaux de la Direction Prévention - Sécurité, 1 boulevard A.France, comportant les lots suivants :

- Lot 1 Maçonnerie carrelage
- Lot 2 Cloisons, Doublages, Plafonds suspendus, Menuiseries intérieures
- Lot 3 Revêtement de sol souples
- Lot 4 Parquets
- Lot 5 Plomberie VMC
- Lot 6 Serrurerie
- Lot 7 Peintures
- Lot 8 Electricité radio communication
- Lot 9 Alarmes , anti-intrusion et incendie

AUTORISE le maire à signer le marché en fin de procédure.

APPROUVE le bail de location et autorise monsieur le Maire à le signer.

AUTORISE monsieur le Maire à déposer les déclarations préalables et autorisations de travaux inhérentes.

AUTORISE le Maire à solliciter des subventions auprès d'organismes susceptibles de financer ce type d'équipement et de signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

QUESTION N° 132 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**OBJET : Fourniture de consommables et matériels divers (voirie, élection, fête et cérémonie et activité mécanique) année 2009. Approbation du projet de marché.**

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché à bons de commande, sur procédure adaptée, relatif à la fourniture de consommables et matériels divers pour l'année 2009, passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2009 et comportant les seuils annuels suivants :

ALLOTISSEMENT	SEUIL MINI T.T.C.	SEUIL MAXI T.T.C.
Lot N° 1 Fourniture de matériel de voirie	6 000 €	40 000 €
Lot N° 2 Fourniture de matériel d'élection	6 000 €	40 000 €
Lot N° 3 Fourniture de consommable atelier mécanique	6 000 €	20 000 €
Lot N° 4 Matériel fêtes et cérémonies Tables, chaises, tapis, stands	6 000 €	40 000 €
Lot N° 5 Chalet en bois	3 000 €	10 000 €
Lot N° 6 Fourniture d'enrobé à froid	6 000 €	30 000 €

QUESTION N° 133 - RAPPORTEUR Jean-François MONINO**OBJET : Centre Nautique : Approbation du projet de marché relatif à la rénovation des plages de bassins.**

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché global de travaux sur procédure adaptée relatif à la rénovation des Plages de bassins du Centre Nautique.

QUESTION N° 134 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Commande publique : Adhésion au groupement de commandes pour la mise en oeuvre d'une solution de gestion dématérialisée des procédures de marchés publics,

A l'unanimité.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes dont la Ville de Saint-Denis est coordonnatrice, pour la mise en œuvre d'une solution de gestion dématérialisée des procédures de marchés publics.

AUTORISE le Maire à signer ladite convention

AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes pour ce qui concerne la Ville d'aubervilliers.

DESIGNE Jean François MONINO membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

QUESTION N° 135 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier.

A l'unanimité.

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes sur le territoire de Plaine Commune pour la passation d'un marché public de fourniture de papier.

AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer le(s) marché(s) issu(s) du groupement de commandes pour ce qui concerne la ville d'Aubervilliers.

DESIGNE Jean-François MONINO membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du groupement.

QUESTION N° 136 - RAPPORTEUR Jean François MONINO

OBJET : Approbation du projet de marché relatif à l'acquisition de mobiliers et matériels destinés aux services municipaux années 2009/2010.

A l'unanimité.

APPROUVE le projet de marché relatif à la fourniture de mobiliers et matériels destinés aux services municipaux, alloti et comportant les seuils annuels en € HT suivants :

	Minimum	Maximum
Lot 1 : mobilier et matériel administratifs	5 000	80 000
Lot 2 : sièges divers	5 000	20 000

Le marché est passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2009, renouvelable par reconduction expresse une année maximum, il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2010 .

QUESTION N° 137 - RAPPORTEUR Jean-Yves VANNIER

OBJET : Opération d'aménagement Port Chemin Vert : déclaration de projet

A l'unanimité.

APPROUVE les conclusions du commissaire enquêteur sur l'opération Port Chemin Vert à Aubervilliers formulées dans son rapport remis à la préfecture de la Seine-Saint-Denis le 6 février 2009.

DECLARE d'intérêt général le projet de l'opération Port Chemin Vert à Aubervilliers présenté à l'enquête publique.

PRONONCE la déclaration de projet de l'opération Port Chemin Vert à Aubervilliers et demande à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis de déclarer d'utilité publique l'opération.

DECLARE que conformément aux articles R.126-1 et R.126-2 du code de l'Environnement, la présente délibération et ses annexes seront publiées au recueil des actes administratifs, sera affichée à la mairie d'Aubervilliers et fera l'objet d'une publication dans un journal du département.

QUESTION N° 138 - RAPPORTEUR JEAN-YVES VANNIER

**OBJET : 89 rue Saint-Denis à Aubervilliers, parcelle bâtie de 1.130 m², cadastrée A 136 ,
cession au profit de la SA LOGIREP**

A l'unanimité.

DECIDE de céder la parcelle cadastrée A 136 située 89 rue Saint-Denis à Aubervilliers, d'une superficie de 1.130 m² au profit de la SA LOGIREP dans le cadre de la construction d'un projet immobilier de logements locatifs sociaux sur plusieurs terrains dont celui objet de la présente.

FIXE le prix de la cession à 339.136 €, valeur occupée.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié relatifs à cette transaction.

QUESTION N° 139 - RAPPORTEUR Abderrahim HAFIDI

OBJET : Participation de la ville d'Aubervilliers à la manifestation Poésie en liberté

A l'unanimité.

DECIDE d'accorder une subvention de 676 € à l'Association Poésie en liberté.

QUESTION N° 140 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Modification d'une désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration de l'association Villes des Musiques du Monde

A l'unanimité.

DESIGNE Monsieur Abderrahim HAFIDI à la place de Madame Karima RIAHI au conseil d'administration de l'association "Villes des Musiques du Monde".

Monsieur Omar AIT BOUALI est maintenu comme autre représentant.

QUESTION N° 141 - RAPPORTEUR Yacine DIAKITE

OBJET : Attribution d'une subvention de 2500 euros à l'association "Une oasis dans la ville Autour de vous" destinée à un projet dans le cadre de l'année de la France au Brésil.

A l'unanimité.

ATTRIBUE 2500 (deux mille cinq cents) euros à l'association *Une Oasis dans la ville – Autour de vous* pour la réalisation d'un projet intégré dans la programmation de l'Année de la France au Brésil.

QUESTION N° 142 - RAPPORTEUR Ugo LANTERNIER

OBJET : Convention de gestion du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration de 13 logements locatifs sociaux situés 33 boulevard Anatole France à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers

A l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de gestion du contingent entre la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la commune d'Aubervilliers relative aux 3 logements du contingent communautaire dans l'opération d'acquisition amélioration de 13 logements locatifs sociaux situés 33 boulevard Anatole France à Aubervilliers appartenant à l'OPH d'Aubervilliers.

QUESTION N° 143 - RAPPORTEUR Christine RATZEL TOGO

OBJET : Adhésion annuelle de la ville à l'association Cités Unies France.

A l'unanimité.

VERSE pour son adhésion 2009 le montant de 2 500 (deux mille cinq cents) euros à l'association *Cités Unies France*.

QUESTION N° 144 - RAPPORTEUR Daniel GARNIER

OBJET : Equipement multimédia d'Établissements Scolaires. Approbation du programme. Affectation de la réserve Parlementaire et autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer les demandes de subvention.

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à déposer des demandes de subventions pour l'équipement multimédia des établissements scolaires, notamment auprès du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire (15 000 €) ainsi qu'auprès de tous les organismes susceptibles de financer ce type d'opération et enfin de signer les conventions qui pourraient en définir les modalités d'exécution.

QUESTION N° 145 - RAPPORTEUR Benoit LOGRE

OBJET : Subvention d'investissement Région Ile de France dans le cadre du CUCS: convention régionale de renouvellement urbain et avenant n°1 à la convention adoptée en 2007

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention régionale de renouvellement urbain avec le Conseil Régional d'Ile de France.

AUTORISE la signature de l'avenant n°1 à la convention type régionale de renouvellement urbain adoptée en 2007 et à déposer le ou les dossiers de financement des opérations afférentes.

QUESTION N° 146 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Création du Conseil Local de Soutien à la Parentalité (CLSP)

A la majorité des membres du conseil, Monsieur ROS et Madame RATZEL-TOGO du groupe «Verts» s'étant abstenus.

AUTORISE la création du Conseil Local de Soutien à la Parentalité (CLSP).

QUESTION N° 147 - RAPPORTEUR Benoît LOGRE

OBJET : Examen du rapport sur l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités sur les actions menées en Zones Urbaines sensibles (ZUS) et les moyens affectés au titre de l'année 2008.

PREND ACTE de la présentation du rapport 2008 sur l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités, sur les actions menées en Zones Urbaines Sensibles (ZUS) et sur les moyens affectés au titre de la politique de la ville pour l'année 2008.

QUESTION N° 148 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Avenant à la convention d'objectifs annuelle entre la Commune d'Aubervilliers et Aubervacances-Loisirs Année 2009

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer le présent avenant

QUESTION N° 149 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Convention d'Utilisation de locaux entre la Commune d'Aubervilliers et l'Association "une Oasis dans la Ville-Autour de Vous"

A l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention à conclure jusqu'au 31 Décembre 2009

QUESTION N° 150 - RAPPORTEUR Djamila KHELAF

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la Caisse des écoles d'Aubervilliers

A l'unanimité.

DECIDE de verser à la Caisse des Ecoles une subvention d'équipement de 314 304 €.

QUESTION N° - RAPPORTEUR Jacques SALVATOR

OBJET : VŒU sur le devenir de la clinique de la Roseraie.

A l'unanimité.

ADOpte le vœu sur le devenir de la clinique de la Roseraie.

La population d'Aubervilliers, malgré une politique de santé publique active est confrontée à des problèmes majeurs en termes de santé. Les inégalités sociales se traduisent par des indicateurs de mortalité et de morbidité très défavorables sur notre territoire. Enfin, l'évolution de la démographie médicale est préoccupante et les perspectives à court terme sont pessimistes.

Dans ce contexte, l'accès aux soins hospitaliers est un enjeu. Le dispositif hospitalier, tant public que privé, disponible sur notre territoire est aujourd'hui sans commune mesure avec celui d'une ville de taille comparable, Saint-Denis par exemple. Ainsi, le recours à l'hospitalisation des albertivillariens se répartit sur plusieurs d'établissements.

Parmi eux, deux hôpitaux publics (Avicenne et l'Hôpital de Saint-Denis) et une clinique privée (La Roseraie) sont sollicités de façon plus importante.

La Roseraie est le principal lieu d'hospitalisation avec 17% des séjours hospitaliers, 23% des courts séjours, et jusqu'à la moitié des hospitalisations pour certaines pathologies. Pour nombre d'albertivillariens, elle représente le seul recours d'urgence disponible dans la proximité.

Son maintien sur le territoire communal est donc, d'abord, une nécessité de santé publique et un impératif d'équité sociale. Or ce maintien était compromis par les contraintes des locaux actuels de la clinique et les préconisations des instances sanitaires de tutelle.

Le nouveau propriétaire de La Roseraie, Villa Maria, a décidé, en accord avec les municipalités successives, de relocaliser la clinique sur le terrain du Marcreux. Une telle relocalisation est conforme aux intérêts de la population albertivillarienne usagère, puisqu'elle se situe sur un axe important de transports individuels et collectifs, et qu'elle pérennise une accessibilité géographique pour l'ensemble des quartiers de notre commune.

L'implantation sur ce site constitue également un accompagnement social important du développement des quartiers du Marcreux, du Landy, de la Plaine, actuellement en plein renouvellement urbain.

C'est pourquoi le conseil municipal accueille positivement l'accord donné par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation à la relocalisation de la Roseraie. Il souhaite que les derniers obstacles éventuellement existants soient levés au plus vite, et dans le même temps qu'une attention particulière soit accordée à l'engagement de la Roseraie à poursuivre sa pratique d'égal accès aux soins pour tous.

Des inquiétudes sont apparues vis-à-vis d'une éventuelle fragilisation de l'hôpital de Saint-Denis. Rien ne vient soutenir ou conforter cette hypothèse : ni l'examen des moyens de transports, ou celui du fonctionnement urbain de l'agglomération, ni l'analyse des flux actuels ou celle des autorisations accordées par l'ARH. Cette hypothèse, au surplus, réduit l'accès aux soins à une simple logique de marketing. A l'inverse de ces logiques concurrentielles, le conseil municipal d'Aubervilliers réaffirme son attachement à un service public hospitalier à la hauteur des besoins, et proteste contre les réductions de personnels envisagées sur les hôpitaux de l'Assistance Publique, et notamment d'Avicenne. C'est aussi dans cet esprit que le Conseil propose qu'un travail de concertation soit mené entre les services de santé de la commune et l'Hôpital de Saint-Denis pour améliorer l'utilisation de cet hôpital par les albertivillariens.

Ainsi, le conseil municipal d'Aubervilliers :

- *réaffirme son attachement aux principes d'équité sociale et territoriale en santé, y compris dans l'implantation des équipements hospitaliers ;*
 - *demande que la relocalisation sur le Marcreux de la Roseraie soit mise en œuvre au plus vite, et que l'ensemble des partenaires (propriétaire, Plaine Commune, ARH) s'engage dans ce processus ;*
 - *souligne l'attention qu'il portera à ce que la clinique joue son rôle dans l'accès aux soins de tous, y compris des plus défavorisés ;*
 - *se déclare disponible pour toute collaboration avec les hôpitaux publics, leurs équipes et leurs directions, et pour la construction partagée d'un projet local d'accès aux soins répondant aux besoins de la population albertivillarienne.*
-

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A : 23 H 35